

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 07 juillet 2023

Date de convocation : 03 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Pouvoir : 1

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELLI, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Nathalie BOURDON, Magali NEVORET, Éric Olivier FRICOU.

Excusés-ées : Sylvie BERTOÏA (Pouvoir à Dominique PARTY), Maxime POTY.

Absents-es : Jean Yves BEAUDOT

Secrétaire élu (e) : Chantal CASSECUELLE

Ordre du Jour :

- 1 – Décision Modificative n°1 Budget Général
 - 2 – Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (RPQS)
 - 3 – Mission Locale Jeunes : demande de location d'une salle de réunion
 - 4 – Choix d'un Prestataire pour le restaurant scolaire
 - 5 – Tarifs 2023/2024 : repas cantine et heure garderie périscolaire
 - 6 – Demande subvention Département 01 et DETR pour la création d'une bibliothèque
 - 7 – Nouveau bail des locaux de la poste au 1^{er} Août 2023
 - 8 – Nouveau bail du garage de la Poste au 1^{er} Août 2023
 - 9 – Agrandissement de l'espace cinéraire : commission cimetière
- Questions diverses

✓ *Adoption du compte rendu de la séance du 2 juin 2023*

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

✓ *1 – Décision Modificative n°1 Budget Général*

Monsieur le Maire explique que l'opération 41 -Achat de matériel- nécessite des crédits supplémentaires au regard de l'achat prévu d'une PIRL, d'un nettoyeur vapeur, d'un lave-linge pour le service technique et d'un disque dur SSD de 500 Go.

Il présente les tableaux, détaillé et récapitulatif, des modifications à apporter.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	483 726,13 €	- 3 000,00 €	3 000,00 €	483 726,13 €
21 Immobilisations corporelles	483 726,13 €	- 3 000,00 €	3 000,00 €	483 726,13 €
2152/21 opération 39	98 194,95 €	- 3 000,00 €	- €	95 194,95 €
21578/21 opération 41	- €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €

Tableau Récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	679 572,79 €	- 3 000,00 €	3 000,00 €	679 572,79 €
Total général des recettes d'investissement	395 550,31 €	- €	- €	395 550,31 €
Total général des dépenses de fonctionnement	646 087,35 €	- €	- €	646 087,35 €
Total général des recettes de fonctionnement	286 918,75 €	- €	- €	286 918,75 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 du Budget Général.

CLD n°001-210100269-20230707-del01-DE

Transmis en préfecture le 11/07/2023

✓ 2 – Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (RPQS)

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

CLD n°001-210100269-20230707-del02-DE

Transmis en préfecture le 11/07/2023

✓ 3 – Mission Locale Jeunes : demande de location d'une salle de réunion

Monsieur le Maire rappelle que la mission locale jeunes tient des permanences tous les mardis après-midi en mairie pour les jeunes de 16 à 25 ans du secteur.

Afin de pouvoir proposer des ateliers (CV, lettres de motivation, recherche d'emploi...) elle souhaiterait disposer d'une salle de réunion pour une demi-journée par semaine.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la petite salle de la salle polyvalente le mardi matin, l'animatrice pouvant ainsi disposer d'une journée complète sur Bâgé-le-Châtel.

Considérant les tarifs horaires demandés pour la location des salles, Monsieur le Maire propose de demander un forfait de location de 50 € par mois, soit 600 € pour l'année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,
 Accepte la location de la salle pour un forfait de 600 € par an
 Autorise le Maire à signer la convention avec la Mission locale jeunes

CLD n°001-210100269-20230707-del03-DE

Transmis en préfecture le 11/07/2023

✓ 4 – Choix d'un Prestataire pour le restaurant scolaire

Les conseillers prennent connaissance de la proposition présentée par la société RPC de Manziat.

Le prix du repas proposé pour l'année scolaire 2023/2024 est de 2.951 € ht (3.113 € ttc) soit une augmentation de 0.264 € par repas par rapport à l'année précédente. (Année précédente 2.70€ ht - 2.849 € ttc)

Les formules proposées sont, soit un menu standard – entrée, viande ou poisson, légumes ou féculents, fromages et dessert – soit un menu bistrot – viande ou poisson, 1 légume, 1 féculent, fromage et dessert soit un repas froid à la saison estivale, le tout en liaison froide. L'entreprise donne la possibilité plusieurs fois dans la semaine de choisir un menu végétarien.

Il est à noter que, dès septembre, les barquettes dans lesquelles les plats sont livrés ne seront plus en plastique mais en cellulose 100 % compostable et recyclable.

L'entreprise propose également aux familles un site internet pour gérer leurs inscriptions. Ce site est gratuit pour la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité
 Retient la proposition de l'entreprise RPC pour la fourniture des repas durant l'année scolaire 2023/2024 au prix de 2.951 € ht soit 3.113 € ttc

CLD n°001-210100269-20230707-del04-DE

Transmis en préfecture le 11/07/2023

✓ 5 – Tarifs 2023/2024 : repas cantine et heure garderie périscolaire

Les tableaux de bords cantine et garderie de l'année 2022/2023 sont présentés, salaires des mois de juin, juillet et août compris.

Les salaires sont payés en juillet et août, mois où il n'y a pas de participations des familles.

Le restaurant scolaire montre un solde négatif de 16 139.01 € pour l'année au 7 juillet 2023 pour un prix de repas facturé aux familles de 4.30 €.

La garderie périscolaire fait apparaître un solde négatif de 2 761.81 € au 31 mai 2023 pour un tarif de 2.50 € de l'heure facturé,

M. Party propose d'aligner le nouveau tarif du repas sur celui de St André de Bâgé considérant que les 2 écoles sont en RPI. *Il est à noter que ce sont les écoles qui sont en RPI et non les cantines.* Une discussion s'engage d'où il ressort que le prix du repas, sans atteindre tout de suite celui de la commune d'à côté, pourrait être fortement augmenté sur 2 ans pour arriver au même niveau et réduire ainsi un peu le déficit annuel du service.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,
 Fixe le tarif du repas pour l'année scolaire 2023/2024 à **4.70€** (soit une augmentation de 0.40 cts)
 Fixe le tarif de l'heure de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 à **2.60 €** (soit une augmentation de 0.10 cts)
 Dit que le tableau de bord cantine sera envoyé aux parents des enfants qui fréquentent la cantine avec un mot d'accompagnement afin d'expliquer la raison de la forte augmentation.

CLD n°001-210100269-20230707-del05-DE

Transmis en préfecture le 11/07/2023

✓ **6 – Demande subvention Département 01 et DETR pour la création d'une bibliothèque**

Monsieur le Maire décrit les différents travaux à intervenir dans le bâtiment qui accueillera la future bibliothèque municipale

Il précise que la commune pourrait bénéficier d'une subvention du département de l'Ain et de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Plan de financement du projet pourrait être le suivant :

Dépenses			Recettes		
Désignation	€ ht	%	Désignation	€ ht	%
Maitrise d'Œuvre	10 000,00 €	8	Autofinancement	53 505,00 €	45
			Département	17 835,00 €	15
Travaux estimatifs	108 900,00 €	92	DETR	47 560,00 €	40
Total	118 900,00 €	100	Total	118 900,00 €	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
 Accepte le plan de financement de l'opération
 Demande une subvention au département de l'Ain
 Demande une subvention à l'Etat au titre de la DETR
 Autorise le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette demande

CLD n°001-210100269-20230707-del06-DE

Transmis en préfecture le 11/07/2023

✓ **7 – Nouveau bail des locaux de la poste au 1^{er} Août 2023**

Monsieur le Maire rappelle la restitution, par la poste à la commune, de la partie tri des locaux loués.

Le nouveau sas d'entrée sera construit ce mois de juillet, il convient d'acter le nouveau bail de location du bureau restant à compter du 1^{er} août 2023.

Le loyer de départ est fixé à 6 400 € annuels.

Monsieur Party s'interroge sur 2 articles du futur bail concernant des travaux éventuels en matière d'ERP qui pourraient revenir à la commune. M. Malaterre précise que le bâtiment appartient à la commune, de fait se serait bien à elle d'effectuer ses travaux et cite pour mémoire la rampe d'accès PMR réalisée il y a quelques années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
 Valide le loyer de 6 400 € annuels
 Autorise le maire à signer le bail commercial à intervenir au 1^{er} août 2023

CLD n°001-210100269-20230707-del07-DE

Transmis en préfecture le 12/07/2023

✓ 8 – Nouveau bail du garage de la Poste au 1^{er} Août 2023

Suite à la libération d'une partie des locaux de la poste et à la signature du nouveau bail commercial pour le bureau, il convient de signer un nouveau bail pour le garage à compter du 1^{er} août 2023

Le loyer annuel proposé est de 600 € annuels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
 Valide la location du garage de la poste pour 600 € annuels
 Autorise le Maire à signer le nouveau bail à intervenir

CLD n°001-210100269-20230707-del08-DE

Transmis en préfecture le 12/07/2023

✓ 9 – Agrandissement de l'espace cinéraire : commission cimetièrè

Monsieur le Maire informe le conseil que l'espace caverne du cimetière est désormais complet.

Ce type d'espace est demandé et appelé à se développer, aussi conjointement à l'offre de cases de columbarium, il conviendrait de délimiter de nouveaux emplacements.

Il est proposé de créer une commission qui pourrait s'en charger.

La première réunion se tiendra le 8 septembre à 14 h. La commission, accompagnée de la secrétaire de Mairie, se compose de Mrs. Malaterre, Party, Da Costa et Mme Bramas.

• Questions diverses

Cérémonie du 14 juillet : la logistique étant assurée, quelques élus se proposent pour le service. Le départ du défilé aura lieu à 10 h 30 devant la mairie.

Maison médicale : Réitérer l'annonce des professionnels de santé

Remerciements de la croix rouge pour la subvention versée.

Remerciements de la bibliothèque pour le nouvel ordinateur

Remerciements de l'organisateur du critérium du Dauphiné et de la gendarmerie pour la course cycliste du 8 juin.

Confirmation de la région pour le non versement de subventions pour les dossiers déposés (archives et Salle polyvalente – Place du jeu de l'arc)

Forum des associations le 9 septembre : 4 personnes par commune sont demandées le matin pour l'installation et 3 le soir pour le rangement. Le rendez-vous est fixé à 9 h 30 devant le local du comité des fêtes de Bâgé-la-Ville.

Commission bibliothèque : mercredi 6 septembre à 15 h

Commission urbanisme, environnement : Aménagement d'une aire de jeu place du 19 mars 1962 ou -proposition des conseillers – sur le terrain de la maison médicale.

Enedis : Convention pour les 2 maisons en construction marché couvert – Autorisation est donnée au maire pour la signer.

Lundi 3 juillet, une quinzaine de personnes s'est réunie à midi devant la mairie suite à l'appel de l'association des Maires de France consécutivement à plusieurs agressions de maires engendrées par les émeutes dues à la mort du jeune Nahel abattu par un policier.

Amis du site : Exposition à l'église romane de Saint André de Bâgé

Compte rendu de l'Assemblée Générale de Bâgé'évasion.

Eric Olivier Fricou : Manœuvre de pompiers le 2 juillet – un film a été réalisé

Nathalie Bourdon : Prise de contact avec certains exposants du marché artisanal du 2 juillet afin d'étoffer le marché hebdomadaire du vendredi après-midi.

Magali Nevoret : S'interroge sur la communication faite autour du marché. Apparemment peu de gens informés sur la tenue dudit marché. Demande de revoir la communication.

La circulation devient de plus en plus difficile vu les nombreux travaux en cours.

Qu'en est-il de l'étude de circulation réalisée par le département ? Celle-ci était promise pour le mois de janvier. Le maire envoie un recommandé au département (Président et Vice-Président en charge des routes).

Corinne Bramas : Souhaite recevoir toutes les invitations des Associations.

Michèle Leflem : Intersection Route de Feillens et Replonges - Le maire informe que le devis est en cours. Devis en cours également pour la route de Montrevel (panneaux lumineux et feux tricolores intelligents).

Le marché aux puces se déroulera le dimanche 24 septembre.

Valérie Mauceli : Donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec les atsem.

Prochain conseil : 8 septembre à 19 h

La séance est levée à 22 h 30

La secrétaire,
Chantal CASSECUELLE



Le Maire,
Jean Louis MALATERRE

